



Réglement pour les cadres régionaux

2024

Règlement pour les cadres régionaux 2024

Le système d'encouragement dans les cadres régionaux forme partie intégrante du système d'encouragement global de Swiss Tennis. Le système d'encouragement global comprend les parties cadre national et cadre de la relève, cadre suprarégional et cadre régional. L'encouragement régional relève de l'association régionale. Celle-ci est compétente en matière de mise en oeuvre régionale du concept d'encouragement régional, ainsi que de l'encadrement des joueuses et des joueurs s'entraînant au niveau régional. Les joueuses et les joueurs qui sont membres d'un cadre dirigé par Swiss Tennis (= cadre national, cadre de la relève & cadre suprarégional) peuvent toujours être décomptés comme joueuses/eurs de l'association régionale, mais l'association régionale n'a pas l'obligation de leur accorder un soutien financier ou organisationnel. L'AR est en principe parfaitement autonome dans la conception de son système d'encouragement de la relève. Afin de garantir un traitement égal de toutes et tous les joueurs/euses des cadres régionaux partout en Suisse, la CONJUN vise toutefois l'application uniforme des directives ci-après dans toutes les associations régionales.

Organisation

Année du cadre

L'année du cadre des associations régionales commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. Par analogie à l'année des cadres de Swiss Tennis.

Année du cadre actuelle 1er janvier 2024- 31 décembre 2024

Structure de cadre

La désignation et la structure des cadres de la relève se présentent comme suit dans toutes les associations régionales:

| | |
|----------------|-------------------------------------|
| Cadre régional | Joueurs/eusses entre 11- 18 ans |
| Rookies | Joueurs/euses 10 ans et plus jeunes |

Cadre régional 11 – 18 ans

Sélections

Le classement suisse par cat. d'âge faisant foi est celui atteint à la parution de la licence 2/23

Garçons

| | Cat. d'âge | Top classement suisse |
|-----|---------------------|-----------------------|
| M10 | 2014 et plus jeunes | Pas de directives |
| M12 | 2013 | 100 |
| | 2012 | 100 |
| M14 | 2011 | 80 |
| | 2010 | 50 |
| M16 | 2009 | 50 |
| | 2008 | 40 |
| M18 | 2007 | 40 |
| | 2006 | 30 |

Filles

| | Cat. d'âge | Top classement suisse |
|------|---------------------|-----------------------|
| 10&U | 2014 et plus jeunes | Pas de directives |
| 12&U | 2013 | 50 |
| | 2012 | 50 |
| 14&U | 2011 | 40 |
| | 2010 | 30 |
| 16&U | 2009 | 30 |
| | 2008 | 25 |
| 18&U | 2007 | 25 |
| | 2006 | 25 |

Critères de sélection complémentaires

Toutes les associations régionales sont libres de définir leurs propres critères de sélection complémentaires tels que le nombre de places libres dans le cadre, les tests de la condition physique, la planification de l'entraînement, une analyse du potentiel, les résultats le jour de la sélection, le nombre de tournois disputés, etc.

Cas limites/Wildcards

Toutes les associations régionales ont la possibilité de délivrer une wildcard à un nombre très restreint de joueurs/euses qui n'ont tout juste pas atteint le classement et/ou les critères de sélection complémentaires pour entrer dans le cadre régional. Le nombre de wildcards pouvant être délivrées est déterminé par le CONJUN en fonction de la taille de l'association régionale. Le tableau suivant sert d'orientation générale. Le comité directeur de CONJUN peut s'en écarter légèrement, mais le nombre total de wildcards (100 au maximum) ne devrait pas être dépassé.

| Association | Nombres des Wildcards |
|--|-----------------------|
| Zürich Tennis | 8 Wildcards |
| Ostschweiz Tennis, Zürichsee/Linth Tennis, Tennis Zentralschweiz, Bern Tennis, Tennis Region Basel, FRIJUNE Tennis, Vaud Tennis, Valais Tennis, Aargauischer Tennisverband | 6 Wildcards |
| Graubünden Tennis, Thurgau Tennis, Schaffhausen Tennis, Solothurn Tennis, Biel/Bienne Seeland Tennis, Berner Oberland Tennis, Zug Tennis, Genève Tennis, Tennis Ticino | 4 Wildcards |

Le comité CONJUN décide de l'attribution des Wildcards

Recommandations d'entraînement

Les recommandations en vigueur pour les cadres de Swiss Tennis (national, relève et suprarégional) s'appliquent sous une forme légèrement réduite aux cadres régionaux..

Vous trouverez plus d'informations sous le lien suivant:

<http://www.swisstennis.ch/fr/national/sports-de-compétition/player-development>

Exigences à l'endroit des entraîneurs

Les entraîneurs de tennis qui entraînent les joueuses/eurs des cadres régionaux devraient attester au minimum d'une formation d'entraîneur de compétition B ou commencer une telle formation dans les 12 mois à compter du début de leur activité d'entraîneur dans le cadre régional.

Les entraîneurs de la condition physique qui entraînent des joueuses/eurs du cadre régional devraient être des professeurs de sport diplômés, entraîneurs de compétition A Condition ou entraîneurs A Swiss Olympic, ou commencer une telle formation dans les 12 mois à compter du début de leur activité d'entraîneur dans le cadre régional.

Rookies (10 ans et plus jeunes)

La définition des directives pour l'encouragement M10 relève de la compétence exclusive de l'association régionale concernée. Dans cette catégorie d'âge, il importe que les associations régionales puissent sélectionner et encourager les joueuses et les joueurs en fonction de leurs besoins. C'est pourquoi les critères de sélection ne sont pas encore uniformisés à l'échelle nationale pour cette catégorie d'âge.

Cadre de Swiss Tennis/Swiss Olympic Talent Cards

Vous trouverez toutes les informations supplémentaires concernant les Cadres de Swiss Tennis et l'attribution des Talent Cards sous le lien suivant: www.swisstennis.ch/fr/national/sport-de-compétition/conjun-cadre-régional

Contact

Chris Bitzer

Président de la CONJUN

e-mail: christoph.bitzer@zsl-tennis.ch

téléphone +41 79 207 34 74

Le règlement ci-devant a été adopté par la CONJUN et prend effet le 1er janvier 2024.